Présidence : Mme Adélaïde **Tschanz**
Secrétaire : Mme Olivia **Sahin-Cajuste**
Scrutatrices : M. Antonio **Todde** et Mme Marie-Claire **Mamin**
Huissière : Mme Doris **Manz**

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du projet de l'Association Centre de Compétences Verrier (ACCV) dédié aux bâtiments historiques sur le site de Vetropack
4. Adoption du PV n° 2 – Séance du 26 août 2026
5. Communications du Bureau
6. Communications de la Municipalité
7. Rapport préavis n° 10/08.2026 – Arrêté d'imposition pour 2027
8. Rapport préavis n° 11/08.2026 – Détermination du plafond d'endettement pour la législature 2026-2031
9. Rapports préavis n° 12/08.2026 – Demande d'un crédit de CHF 233'000.- pour financer le remplacement de deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP)
10. Simples questions
11. Contre-appel

Mme Adélaïde **Tschanz, Présidente du Conseil**, ouvre la séance à 20h00.

1**) Appel**
Excusé·e·s : M. Stéphane **Bautz**, M. Lionel **Blanc**, Mme Jasmine **Gfeller**, Mme Lydie **Jaussi-Rochat**, M. Saïd **Mahlouly**, Mme Lorella **Pfirter**, Mme Christie **Piquerez**, M. Marc-Antoine **Siegwart**, Mme Patricia **Vieira**
Absent :
56 membres du Conseil étant présents, l'Assemblée peut délibérer valablement en accord avec les dispositions de l'article 55 du règlement du Conseil communal. La majorité est établie à 29 voix.

2) Adoption de l'ordre du jour
Vous avez toutes et tous reçu l'ordre du jour avec la convocation dans le délai prévu par notre règlement.
Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion**.** La parole n'est pas demandée.
La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

———————————————————-

3) <u>Présentation du projet de l'Association Centre de Compétences Verrier (ACCV) dédié aux bâtiments historiques sur le site de Vetropack</u>

Mme Adélaïde **Tschanz** donne la parole à Mme **van Swaay**.

Mme Adélaïde **Tschanz** remercie Mme **van Swaay** pour sa présentation. Elle relève que les personnes qui auraient des questions au sujet de cette présentation peuvent sans autre prendre contact directement avec Mme **van Swaay**.

———————————————————-

4) <u>Adoption du PV nº 2 de la séance du 26 août 2026</u>

Mme Adélaïde **Tschanz** ouvre la discussion.

Elle relève qu'une demande de modification a été transmise par M. Rodriguez, c'est la suivante : en p. 16, ajout du mot « *mouvementé* » à la suite « *d'un projet au passé mouvementé* ».

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, Mme Adélaïde **Tschanz** passe au vote.

Le PV n° 2 est accepté à la majorité.

———————————————————-

5) <u>Communications du Bureau</u>

1) Pour rappel, la Commission Climat, Energie, Durabilité a été nommée par le Conseil. Dans l'attente du nouveau règlement, cette commission rapporte sur des préavis choisis et informe le bureau au préalable. Dans certains cas, la commission intervient uniquement sur le paragraphe « impact sur l'environnement » dans le rapport de la commission *ad hoc* ou si la situation le nécessite fait un rapport séparé.

2) Merci de prendre note que le repas de fin d'année du conseil se fera au prochain conseil, soit le 28 octobre 2026. L'horaire est avancé à 19h30. Nous profitons d'un ordre du jour allégé, étant donné qu'aucun préavis n'a été déposé ce soir. Olivia vous enverra un doodle par mail.

———————————————————-

6<u>) Communications de la Municipalité</u>

Toutes les communications de la Municipalité se trouvent en annexe du présent procès-verbal.

———————————————————-

<u>7) Rapport préavis n° 10/08.2026 – Arrêté d'imposition pour 2027</u>

La Présidente appelle M. Marc **Hauswirth** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.

La Présidente ouvre la discussion.

François **Siegwart** : (texte intégral)

« *Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

Le groupe PLR a pris connaissance avec attention du préavis municipal ainsi que du rapport de la Commission des finances, qu'il remercie pour le travail accompli et la qualité de son analyse.

Notre groupe ne partage toutefois pas l'ensemble de ses conclusions.

Revenons quelques années en arrière. En octobre 2020, à la suite d'investissements massifs et insuffisamment maîtrisés, notamment celui de la piscine communale, la situation financière de notre commune s'était fortement dégradée. Dans ce

contexte difficile, il avait fallu accepter, à contrecœur, une hausse de 4 points du taux d'imposition, porté à 59 %, ainsi qu'un relèvement de l'impôt foncier de 1,0 à 1,2 ‰.

Ces mesures répondaient alors à une situation exceptionnelle. Mais une mesure exceptionnelle n'a pas vocation à devenir permanente.

Aujourd'hui, la situation financière de notre commune est sensiblement plus favorable. Dès lors, le statu quo ne se justifie plus. Notre commune dispose des capacités financières nécessaires pour rendre aux contribuables une partie de l'effort qui leur avait été demandé en 2020.

Il ne s'agit évidemment pas de renoncer à investir, ni d'affaiblir les prestations communales. Il s'agit de retrouver le sens des priorités : distinguer ce qui est nécessaire de ce qui est simplement souhaitable, mieux maîtriser les projets et leurs coûts, et poursuivre les efforts en matière d'efficacité de l'administration et d'utilisation de ses ressources.

La maîtrise des finances publiques ne dépend pas uniquement du niveau des recettes. Elle dépend aussi, et surtout, de la manière dont chaque franc est dépensé.

A cet égard, nous devons tirer les enseignements des projets dont la gestion s'est révélée difficile ou qui se sont inutilement enlisés. Le dossier du restaurant de l'Union en constitue un exemple particulièrement parlant. Avant de demander durablement davantage aux contribuables, nous devons nous assurer que la commune utilise au mieux les moyens importants dont elle dispose déjà.

La question de l'impôt foncier mérite, elle aussi, une attention particulière. Son taux avait été relevé de 1,0 à 1,2 ‰ dans le même contexte financier exceptionnel. Son maintien à ce niveau, le plus élevé parmi les communes environnantes, doit donc aujourd'hui être réexaminé.

Cet impôt constitue une charge directe sur la propriété immobilière et peut également se répercuter, selon les situations, sur les coûts supportés par les locataires. Il frappe par ailleurs l'immeuble et ses locataires indépendamment du domicile de son propriétaire. Nous proposons donc, là encore, un retour mesuré au taux antérieur de 1,0 ‰.

Notre proposition est raisonnable et équilibrée. Nous ne demandons pas de revenir intégralement sur la hausse décidée en 2020. Nous proposons de faire un premier pas : ramener le taux d'imposition communal de 59 à 57 points et l'impôt foncier d'un taux anormalement élevé de 1,2 à 1,0 ‰.

L'effort demandé à la commune pour ces deux propositions se chiffrent, toutes choses étant égales par ailleurs, à environ 1.2 million de recettes en moins, mais ce montant est à mettre en perspective avec les résultats positifs de l'exercice 2025 et ceux vraisemblablement positifs de l'exercice en cours.

Avec une gestion rigoureuse et maîtrisée des dépenses et du budget, la trajectoire d'équilibre des comptes est à portée de la Municipalité.

C'est également un signal concret adressé aux contribuables : lorsque la situation financière l'autorise, une hausse d'impôt décidée dans des circonstances exceptionnelles ne doit pas automatiquement devenir un acquis permanent.

En conclusion, le groupe PLR vous invite à soutenir les deux <u>amendements</u> suivants :

Accepter l'arrêté d'imposition pour l'année 2027 tel que présenté, sous réserve des deux modifications suivantes :

*<u>Premier amendement</u> - fixer à **57 %** de l'impôt cantonal de base le taux applicable à l'impôt sur le revenu et la fortune, à l'impôt sur le bénéfice et le capital, à l'impôt minimum ainsi qu'à l'impôt spécial dû par les étrangers.*

*<u>Deuxième amendement</u> - fixer à **1,0 ‰** le taux de l'impôt foncier.*

Mesdames et Messieurs les Conseillers, en 2020, les contribuables ont été appelés à faire un effort parce que la situation financière l'exigeait. Aujourd'hui que cette situation s'est améliorée, il est cohérent qu'une partie de cet effort leur soit rendue.

Le groupe PLR vous invite donc à soutenir ces deux amendements. »

La Présidente ouvre la discussion sur le rapport et sur les deux amendements proposés.

Anthony **Hennard** observe qu'il y a beaucoup de chiffres et de mots de sorte qu'il ne sera pas en mesure de revenir sur tous les éléments évoqués par M. François Siegwart. Il concède qu'en 2020, le point d'impôt a été augmenté de 4 points pour être fixé à 59 et que l'imposition immobilière est passée de 1 ‰ à 1,2 ‰. Pour l'immobilier, il s'agit du seul moyen de capter un montant de certains propriétaires sur nos belles rives, cela représente plus de CHF 400'000.- de rentrées pécuniaires chaque année. Il y a l'exemple de la commune de St-Sulpice qui est un bon exemple. Cette commune essaie depuis 12 ans de monter son point d'impôt qui est actuellement à 55. Cela a été refusé par le Conseil communal une première fois, puis 5 ans plus tard lorsque le Conseil a accepté, il y a eu un référendum de la population. La commune est en déficit depuis 12 ans maintenant. Cela démontre qu'il est très facile de baisser les impôts, mais très difficile de les augmenter. Pour revenir à St-Prex, depuis 2020, nous avons mis la piscine en place ; cette infrastructure nous coûte 2 points d'impôts. Il est regrettable que le préavis sur l'arrêté d'imposition ne soit pas présenté en même temps que le budget, car nous avons quelques mauvaises surprises, de très fortes baisses sur les rentrées d'impôts sur les personnes morales (plus de 5 à 7 millions). Par ailleurs, même si l'impôt est baissé, le péréquatif restera. En résumé, aujourd'hui le budget est à l'équilibre, mais la marge n'est pas infinie et il y a entre 10 et 13 millions de francs d'investissements prévus chaque année sur les trois prochaines années. Et tous ces investissements semblent nécessaires à la Municipalité.

Stéphane **Porzi** relève les points d'impôt des communes alentours ; Allaman est à 65, Aubonne 67, Ballens 73, Bière 69, Bougy 62, Cossonay 66, Denens 63, Etoy 60, Féchy 64. Ainsi, le taux de St-Prex à 59 est bas. Mais nous en avons besoin.
Natacha **Bruchez** observe que la commune a eu des rentrées exceptionnelles, mais qu'on ignore les rentrées futures. Il faut donc se montrer prudent et attendre avant de baisser le point d'impôt, le but étant de maintenir des prestations de qualité et un bon service à la population. Elle suivra donc l'avis de la Commission des finances.
Nicolas **Cottier** recommande également de ne pas accepter les amendements, pour la simple et bonne raison que cela fait 5 ans que la Commission des finances annonce que ça va être difficile. Il lui paraîtrait donc idiot de baisser les impôts maintenant pour les ré-augmenter l'année prochaine ou dans 2 ans. S'agissant du comparatif des points d'impôt, il rappelle, à l'attention des nouveaux conseillers, qu'il ne faut pas confondre le point d'impôt avec la valeur du point d'impôt. Donc la comparaison est partielle lorsqu'on compare uniquement le point d'impôt. Si vous rapportez CHF 10'000.- par point d'impôt, vous avez peut-être 59 de point d'impôt. Mais si une autre commune reçoit CHF 20'000.- par point d'impôt, elle devrait théoriquement avoir la moitié moins de points d'impôt. Quand on compare entre les différentes communes, il faut aussi comparer combien rapportent chaque point d'impôt et la commune de St-Prex rapporte beaucoup en points d'impôt.
Andreas **Rogenmoser** observe que le débat n'est pas de savoir si la commune a une bonne ou une mauvaise gestion, ni si nous pouvons ou devrions baisser les prestations. M. Cottier a relevé que certains postes ont augmenté de manière significative et le PLR pense que la commune peut et doit faire mieux. Sauf erreur, le budget de l'année en cours visait un bénéfice de CHF 860'000.-, soit l'équivalent de 2 points. Et bien qu'augmenter le taux d'imposition soit difficile, on ne peut pas l'inscrire dans le marbre. Le PLR propose d'ajuster les deux taux, et si cela ne fonctionne pas, repartir à la hausse dans 2 ans. Mais en l'état, il semble possible d'ajuster les deux taux sur les deux années à venir.
Marc **Hauswirth** relève que la Commission des finances soutient le *statu quo*, notamment car ils ont vu les plans d'investissements prévus. Beaucoup de choses ont déjà été votées par le Conseil (notamment la RC1) et il va falloir rénover le réseau d'eau. A son sens, ce n'est pas le bon moment pour modifier le point d'impôt car la commune en aura besoin durant les prochaines années.
La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les deux amendements, dont elle donne lecture :

Amendement n° 1 : Fixer à 57% de l'impôt cantonal de base le taux applicable à l'impôt sur le revenu et la fortune, à l'impôt sur le bénéfice et le capital, à l'impôt minimum ainsi qu'à l'impôt spécial dû par les étrangers.

Avis favorables : 8
Avis contraires : 37
Abstentions : 10

L'amendement est refusé à la majorité.

Amendement n° 2 : Fixer à **1,0 ‰** le taux de l'impôt foncier.

Avis favorables : 7
Avis contraires : 38
Abstentions : 10

L'amendement est refusé à la majorité.

La Présidente procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accepter l'arrêté d'imposition pour 2027 tel que ci-annexé ;
2. d'admettre que cet arrêté n'entrera en vigueur qu'après son approbation par le Conseil d'Etat.

Avis favorables : 47
Avis contraires : 1
Abstentions : 7

Le préavis n° 10/08.2026 est accepté à la majorité.

———————————————————-

9) Rapport préavis n° 11/08.2026 – Détermination du plafond d'endettement pour la législature 2026-2031

La Présidente appelle M. Marc **Hauswirth** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.
La Présidente ouvre la discussion.
La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. de fixer le plafond d'endettement net admissible à 60 millions de francs pour la législature 2026-2031 ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement net atteigne le montant fixé ci-dessus ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon l'art. 4 ch. 7 LC).

Le préavis n° 11/08.2026 est accepté à l'unanimité.

———————————————————-

9) Rapports préavis n° 12/08.2026 – Demande d'un crédit de CHF 233'000.- pour financer le remplacement de deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP)

La Présidente appelle Mme Sophie **Rouquette Studer** pour la lecture du rapport de la Commission *ad hoc*. Elle appelle M. Marc **Hauswirth** pour la lecture du rapport de la Commission des finances.
La Présidente ouvre la discussion.

Frédéric **Berthoud** relève que le Ford Transit de mai 2026 lui semble très bon marché et souhaite savoir si la commune a bénéficié de subventions ?
Anouck **Gäumann** concède qu'en réalité, la commune a eu une magnifique occasion sur laquelle elle a sauté.
Yves **Chevillat** salue le rapport de la Commission *ad hoc* qui porte sur tous les véhicules du SEEP. Concernant le véhicule vendu, pourquoi l'a-t-il été avant d'être sûr de pouvoir en acheter un autre ?
Anouck **Gäumann** expose qu'il s'agit à nouveau d'une occasion en or, une personne était prête à le reprendre à un prix que l'on n'espérait même pas.
Sophie **Rouquette Studer** relève qu'il a été vendu pour un montant de CHF 12'000.-

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et procède au vote sur les conclusions du préavis, dont elle donne lecture.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le préavis municipal ;
- entendus les rapports des commissions chargées de l'étudier ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à remplacer deux véhicules destinés au Service de l'environnement et des espaces publics (SEEP) ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme totale de CHF 233'000.- ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Le préavis n° 12/08.2026 est accepté à l'unanimité.

———————————————————-

10) Simples questions
La Présidente ouvre la discussion

Thereza **Soares Hungria** (texte intégral) :
« *J'ai reçu une interpellation d'un citoyen, que j'aimerai vous lire :*
« Nous apprécions beaucoup les plages de St-Prex et nous nous y baignons très régulièrement, au moins une fois par semaine.
Nous souhaiterions attirer l'attention de la Municipalité sur un problème concernant les galets de la plage des Bains des Dames. Depuis le réaménagement de la plage, les pierres qui ont été utilisées nous semblent malheureusement peu adaptées à une plage. Elles sont très anguleuses et parfois coupantes, ce qui rend la marche pieds nus difficile et douloureuse. Il est également peu confortable de s'asseoir ou de s'allonger sur la plage, même avec une serviette.
De nombreux baigneurs doivent maintenant porter des chaussures de baignade ou prendre le risque de se couper les pieds en marchant sur les pierres. Cela m'est d'ailleurs déjà arrivé personnellement.
Nous aimerions donc inviter les membres de la Municipalité à se rendre sur place et à tester eux-mêmes la plage, en marchant pieds nus sur les galets ou en essayant de s'y asseoir ou de s'y allonger. Le problème et l'inconfort causés par ces pierres depuis le réaménagement de la plage deviennent alors très rapidement évidents.
Nous serions très reconnaissants de la Municipalité d'examiner s'il serait possible de remplacer, au moins progressivement, ces pierres par des galets plus arrondis et mieux adaptés à une plage, comme ceux que l'on trouve par exemple à la plage du Vieux-Moulin.
Nous vous remercions par avance de prendre en considération cette remarque. »
Merci beaucoup »

Par ailleurs, pour revenir sur la question du budget et des investissements évoquée un peu plus tôt, elle relève que plusieurs conseillers aimeraient avoir une visibilité plus claire sur où nous en sommes. Peut-être qu'il faudrait faire une mise à jour systématique accessible en tout temps pour

les conseillers pour savoir où on en est, ce qui doit être voté, qu'est-ce qui peut attendre ou peut être fait différemment. Ainsi, serait-il possible d'avoir plus de transparence et des informations plus souvent qu'une fois par année au moment du budget ?

Anouck **Gäumann** se baigne une fois par semaine à la plage, elle n'a pas ressenti ce qui est évoqué. Mais il n'est pas possible de tout changer. Elle invite donc les gens à aller visiter d'autres plages.

Benjamin **Rappaz** (texte intégral):

« *Ma question concerne le soutien de la municipalité à la lutte contre le frelon asiatique.*

Détecté chez nous dès 2017, cet insecte progresse à une vitesse alarmante et menace gravement notre biodiversité, l'apiculture, ainsi que nos vignes et vergers. Dans le canton, les nids détectés sont passés de 40 en 2023 à plus de 800 en 2025. Face à l'arrêté cantonal rendant la destruction obligatoire, une grande majorité des communes de notre district assument, financièrement, déjà tout ou partie des destructions pour soulager les particuliers.

À St-Prex, le travail acharné et largement bénévole de nos apiculteurs locaux a permis de limiter les nids à une quinzaine à fin septembre, alors que nous en redoutions plus du double. Cependant, ce système est à bout de souffle. Le repérage et les démarches auprès des propriétaires sont laborieux, et certains particuliers refusent de payer.

Si la Municipalité a bien communiqué en février 2026 pour sensibiliser la population à la détection des nids, la question cruciale de la prise en charge financière n'a, elle, pas été abordée ni proposée. Sollicitée par la suite par les apiculteurs, elle n'a pas porté ces frais au budget 2026. Or, nos apiculteurs épuisés ne poursuivront pas ce travail fastidieux dans ces conditions l'an prochain.

Le risque est double : des propriétaires qui cachent les nids par peur de la facture, et des apiculteurs qui faute de soutien jettent l'éponge, ce qui relancerait une prolifération exponentielle des frelons asiatique. L'effort financier demandé est pourtant modeste, estimé entre 4'500 et 6'000 francs/an et est prévue de diminuer dans le temps.

Ma demande à la Municipalité est donc :

Premièrement, est-elle prête à prendre en charge, dès 2027, les frais de destruction des nids signalés officiellement, et à inscrire la ligne correspondante au budget ?

Deuxièmement, quelle stratégie commune envisage-t-elle avec Région Morges, les communes voisines et les apiculteurs de St-Prex pour pérenniser cette lutte dès l'an prochain ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses. »

Anouck **Gäumann** affirme que la Municipalité prend note de ces demandes et qu'elle reviendra vers le Conseil à ce sujet.

Jean-François **Chavannes** relaie ici une demande de concitoyens : quel va être le projet qui viendra remplacer l'usine de Vetropack ? Est-ce que la Municipalité envisage de consulter la population à ce sujet ?

Stéphane **Porzi** relève que la Municipalité tente depuis de nombreux mois de modifier l'affectation du site. Actuellement c'est simplement de l'industriel. La Municipalité souhaite trouver un bon compromis, car personne ne souhaite avoir un gros site industriel au milieu du village. Dernièrement, la DGIP est arrivée sur le site, ce qui ajoute une nouvelle couche de difficulté. Les notes mises sur le bâtiment compliquent davantage l'affaire. La Municipalité vous fera une présentation sur ce dossier.

Sylvain **Rodriguez** précise que l'enjeu actuel est l'alignement des acteurs. Il y a la commune qui prône un programme mixte, la Région Morges qui est également un des acteurs majeurs, l'ARCAM, le propriétaire et les services cantonaux en charge de l'économie et le département en charge du développement territorial. Les visions peuvent s'opposer. Beaucoup d'acteurs doivent s'aligner et on voit que nous sommes dans une équation à de nombreuses inconnues, et une des prochaines démarches est peut-être de fixer la gouvernance, à savoir qui aura la compétence de fixer l'affectation ?

Pierre **Enderlin** constate que la discussion sur Vetropack arrive et s'étonne qu'il n'y ait pas eu de questions-réponses à la suite de la présentation. Il propose de modéliser les présentations devant le Conseil pour que des questions puissent systématiquement être posées. Sur la base des éléments évoqués, il note qu'il y a une position de principe de la Municipalité qui est pour la mixité, ce qui est un pas quant à la volonté de la Municipalité pour ce projet. Lors des élections communales, il y a eu des débats à ce propos et dans le projet, il y avait une lettre d'intention donc de soutien au projet présenté, signée par M. Claude Cornaz, donc il y a déjà des appuis et il pense qu'à terme la Municipalité pourrait basculer vers une prise de position plus militante, plus déterminée, tout en faisant les compromis nécessaires. Il a l'impression que pas mal d'éléments sont déjà en place. Par rapport au dossier présenté tout à l'heure, il y a une étude de faisabilité. Il souhaite connaître la

position de principe de la Municipalité par rapport à des dépenses pour des études de faisabilité car il imagine que d'autres projets vont encore arriver.
Stéphane **Porzi** relève que la présentation d'avant appartient à cette association. La Municipalité a prévu quelque chose au budget 2027 éventuellement pour des études de faisabilité, mais cette parcelle reste privée et il faudra se demander jusqu'à quel point la commune doit investir sur des études. La Municipalité n'a aucun commentaire à faire sur le projet qui vous a été présenté avant. Le changement d'affectation ne dépend pas de la Municipalité.
Denis **Oggiano** souhaite revenir sur un élément évoqué par M. Rodriguez. Quand on parle de la gouvernance du projet par rapport à la parcelle Vetropack, qui a la compétence pour déterminer le changement d'affectation de la parcelle ?
Sylvain **Rodriguez** confirme qu'il peut y avoir plusieurs cas de figure ; très logiquement la commune est responsable de la planification, mais dans des endroits qui peuvent être considérés comme stratégiques par le canton, il peut reprendre la main pour la planification et élaborer un plan d'affectation cantonal. Actuellement, la décision n'est pas prise de savoir qui a la compétence de planification, même si *a priori* c'est la commune qui en est en charge.
Yves **Chevillat** souhaite entendre la Municipalité sur le dossier de Dame Tartine, est-ce qu'une nouvelle grille tarifaire est prévue ? Si ce n'est pas le cas, est-ce que les aides communales pour les cas les plus critiques seront reconduites ?
Anthony **Hennard** expose qu'une étude est en cours et qu'elle a été présentée la semaine passée au CODIR de l'AIRADT. Il y a beaucoup de travail à faire de la part du CODIR. En tous les cas, s'il devait y avoir une nouvelle grille tarifaire, elle ne serait pas implémentée le 1er janvier 2027. Ainsi, dans le budget qui vous sera présenté en novembre 2027, la Municipalité propose de maintenir les aides aux parents qui sont déjà dans la situation de plafonnement. La Municipalité espère pouvoir mettre en place la nouvelle grille tarifaire pour la rentrée 2027.
La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

11) <u>Contre-appel</u>.
La séance est levée à 21h52.

La Présidente
Adélaïde Tschanz

La Secrétaire
Olivia Sahin-Cajuste